

# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

HEYME atteste et certifie que **M. GHOSH PRABAL**, né le 07/09/1995, est assuré au titre du contrat collectif UMGP N° de Police 1743420304, souscrit par l'intermédiaire de S2C, SARL de courtage d'assurances au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 - N° ORIAS 07 030 727, pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

La présente garantie couvre également l'année universitaire sauf résiliation de la part de l'assuré.

N° de contrat : CT202308144025

Assureur : AXA FRANCE IARD, SA au capital de 214 799 030 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 722 057 460, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex

Étendue de la garantie : L'assuré est bénéficiaire d'une Garantie en Responsabilité Civile contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en application des articles 1240 à 1243 du Code Civil, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui en sont directement la conséquence, causés aux Tiers au cours ou à l'occasion de ses activités privées et de ses activités universitaires ou scolaires, extra-universitaires ou extra-scolaires, y compris les stages rémunérés ou non.

Cette garantie est étendue aux conséquences financières pouvant incomber à l'étudiant assuré en raison des dommages causés au tiers au cours de toutes activités liées à l'exercice de professions médicales, chirurgicales et paramédicales.

Étendue territoriale : la garantie Responsabilité Civile s'exerce dans le monde entier à l'exclusion des Etats Unis et du Canada en ce qui concerne la Responsabilité civile médicale.

Pour les adhérents dont la nationalité est celle d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne, les garanties du présent contrat ne sont pas acquises pour tout sinistre survenu en dehors du territoire de l'Union Européenne.

#### Montants des garanties :

	Responsabilité Civile	Extension médicale*
Dommages corporels	20 000 000,00 € - Franchise : néant	6 100 000,00 € - Franchise : néant
Dommages exceptionnels	4 575 000,00 € - Franchise : néant	Non couverts
Intoxication alimentaire	763 000,00 € - Franchise : néant	6 100 000,00 € - Franchise : néant
Dommages matériels et immatériels	763 000,00 € - Franchise : 91,00 €	450 000,00 € - Franchise : 45 €
Dommages aux biens confiés lors de stages (y compris dommages immatériels consécutifs)	15 250,00 € - Franchise : 121,00 €	Non couverts
Dommages au matériel informatique confié par les Universités et Facultés (à l'exclusion du vol et de la perte)	2 500,00 € - Franchise : 150,00 €	Non couverts
Dommages au matériel non informatique confié par les écoles des Beaux-arts (à l'exclusion du vol et de la perte)	8000,00 € - Franchise : 150,00 €	Non couverts
Défense recours	Compris dans les montants ci-dessus Seuil d'intervention : 225 €	Compris dans les montants ci-dessus Seuil d'intervention :305€

<sup>\*</sup> Les bénéficiaires de cette extension sont limitativement énumérés dans la notice d'assurance responsabilité civile.

**Exclusions principales**: Les dommages résultant d'une activité professionnelle, de la pratique de la chasse (hors chasse sous-marine), de tout sport professionnel et de l'usage des armes à feux dont la détention est interdite.

Outre ces exclusions, sont également exclus de l'extension médicale, les dommages résultant d'actes professionnels prohibés par des dispositions légales

Outre ces exclusions, sont également exclus de l'extension médicale, les dommages résultant d'actes professionnels prohibés par des dispositions légales ou réglementaires, ou exécutés par des personnes non habilitées à les faire.

Pour le détail des garanties, franchises, exclusions, définitions et plafonds vous pouvez vous reporter au Règlement Mutualiste du produit, disponible sur le site <u>www.heyme.care</u>.

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Marseille, le 11/08/2023. Pierre AUGIAS, Président de LUTECEA

SAS LUTECEA

10, Rue Léon Paulet

13008 MARSEILLE

SIRET 84518197900015

ORIAS N°19002849



# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE



# ATTESTE ET CERTIFIE QUE: Monsieur GHOSH PRABAL

	. est assuré(e) au titre du contrat collectif UMGP N° de Police 1743420304, souscrit par l'intermédiaire de al de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 - N° ORIAS 07 030 727.
Pour la période du : 01/09/2023	au 31/08/2024
N° de contrat : CT202308144025	

**Assureurs : AXA FRANCE IARD**, SA au capital de 214 799 030 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 722 057 460, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex

**Étendue de la garantie :** L'assuré est bénéficiaire d'une Garantie en Responsabilité Civile contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en application des articles 1240 à 1243 du Code Civil, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui en sont directement la conséquence, causés aux Tiers au cours ou à l'occasion de ses activités privées et dans le cadre de ses activités universitaires, y compris les stages rémunérés ou non.

Cette garantie est étendue aux conséquences financières pouvant incomber à l'étudiant assuré en raison des dommages causés au tiers au cours de toutes activités liées à l'exercice de professions médicales, chirurgicales et paramédicales.

Étendue territoriale : la garantie Responsabilité Civile s'exerce dans le monde entier à l'exclusion des Etats Unis et du Canada en ce qui concerne la Responsabilité civile médicale.

Pour les adhérents dont la nationalité est celle d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne, les garanties du présent contrat ne sont pas acquises pour tout sinistre survenu en dehors du territoire de l'Union Européenne.

# Montants des garanties:

	Responsabilité <b>Civile</b>	Extension <b>médical</b> e*
Dommages <b>corporels</b>	20 000 000,00 € Franchise : néant	6100 000,00 € Franchise : néant
Dommages <b>exceptionnels</b>	4 575 000,00 € Franchise : néant	Non couverts
Intoxication <b>alimentaire</b>	763 000,00 € Franchise : néant	6 100 000,00 € Franchise : néant
Dommages <b>matériels et immatériels</b>	763 000,00 € Franchise : 91,00 €	450 000,00 € Franchise : 45 €
<b>Dommages aux biens confiés</b> lors de stages (y compris dommages immatériels consécutifs)	15 250,00 € Franchise : 121,00 €	Non couverts
<b>Dommages au matériel informatique</b> confié par les Universités et Facultés (à l'exclusion du vol et de la perte)	2 500,00 € Franchise : 150,00 €	Non couverts
<b>Dommages au matériel non informatique</b> confié par les écoles des Beaux-arts (à l'exclusion du vol et de la perte)	8 000,00 € Franchise : 150,00 €	Non couverts
<b>Défense</b> recours	Compris dans les montants ci-dessus Seuil d'intervention : 225 €	Compris dans les montants ci-dessus Seuil d'intervention :305€

<sup>\*</sup> Les bénéficiaires de cette extension sont limitativement énumérés dans la notice d'assurance responsabilité civile.

# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE



**Exclusions principales :** Les dommages résultant d'une activité professionnelle, de la pratique de la chasse (hors chasse sous-marine), de tout sport professionnel et de l'usage des armes à feux dont la détention est interdite.

Outre ces exclusions, sont également exclus de l'extension médicale, les dommages résultant d'actes professionnels prohibés par des dispositions légales ou réglementaires, ou exécutés par des personnes non habilitées à les faire.

Pour le détail des garanties, franchises, exclusions, définitions et plafonds vous pouvez vous reporter au Règlement Mutualiste du produit, disponible sur le site <u>heyme.care</u>

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Marseille, le. 10/08/2023

Pierre Augias, Président de LUTECEA

SAS LUTECEA
10, Rue Léon Paulet
13008 MARSEILLE
SIRES \$44518457900015
ORIAS N°19002849



# **BULLETIN D'ADHÉSION**

# Adhérent

Nom : GHOSH Date d'effet<sup>(1)</sup> : 01/09/2023

Prénom : PRABAL Porteur de risque : MEP

Date de naissance : 09/07/1995 N° de contrat provisoire :

DV202308182309

Numéro d'adhérent : 000139123 Produit souscrit : Pack Responsabilité

Civile

### Personne(s) couverte(s)

Type de personne couverte	Nom et prénom	Né(e) le	N° de Sécurité Sociale
Principal	Mme GHOSH PRABAL	09/07/1995	

#### Coordonnées

Adresse: 190 RUE FREDERIC MISTRAL 06560 VALBONNE FRANCE

Téléphone: +212658592979
Téléphone autre: +917074166199
Email: prabal5ghosh@gmail.com

### Règlement

Montant de la cotisation annuelle : 13,00 €

Mode de règlement : Paybox

#### Recueil de besoin

Pour déterminer tes besoins en matière de couverture, tu as communiqué les réponses suivantes à notre questionnaire en ligne :

- 1. Recherches tu une responsabilité civile pour ton inscription dans le supérieur, tes stages ou tes activités de la vie privée ?
- 2. As-tu besoin d'une garantie assistance rapatriement en cas de courts séjours ou stages à l'étranger ? Non
- 3. Souhaites-tu également bénéficier d'une couverture hospitalisation pour te couvrir en cas d'accident ? Non

#### Consentement

Je déclare avoir pris connaissance et être en possession des statuts, du règlement mutualiste de la MEP et des notices d'informations afférentes à la garantie souscrite (consultables et téléchargeables sur <a href="https://www.heyme.care/fr/documentation">https://www.heyme.care/fr/documentation</a>). Je suis également informé que je dispose de la faculté de renoncer à mon adhésion, dans un délai de quatorze jours calendaires révolus, à compter de la date d'effet de l'adhésion conformément à l'article L.221-18 du Code la Mutualité.

#### Informations légales

En dehors des informations relatives à vos éventuelles bénéficiaires, toutes les réponses à ce bulletin d'adhésion sont obligatoires. En leur absence, votre adhésion pourrait ne pas être validée ou son traitement retardé. Les destinataires des données sont les services habilités de LUTECEA, ses prestataires techniques, les mutuelles partenaires assurant la gestion de vos prestations et les autorités habilitées à les connaître.

Nous conservons vos données personnelles pendant la période nécessaire à la réalisation de la finalité précitée puis nous les archivons conformément aux obligations légales ou réglementaires applicables en matière de prescription.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition pour motif légitime au traitement des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au DPO de LUTECEA à l'adresse dpo@heyme.care.

<sup>1</sup> Vous êtes informé que pour toute signature du bulletin d'adhésion intervenant à une date postérieure à la date d'effet choisie, le contrat débutera au lendemain de sa signature, sous réserve de l'encaissement de la première cotisation.